



●●● Sommaire

Mairie

On a Voté
Cérémonie du 8 mai
Souvenir

Intercommunalité

Le SIEEM
Le syndicat de l'Alpes
Le SIGHES

La vie des écoles

L'USEP
L'APERP

La vie associative

Le Théâtre
Au revoir Nadine et Pierre
La Fête des Mères
Journée Pizza
Soirée Méli Mélo
Balade autour du livre

Informations

Chèques plus
Développement durable
Informations diverses
Eau
Brûlage des déchets
végétaux

Chers Concitoyens,

Dans ce Buisseran vous découvrirez les différentes responsabilités attribuées aux conseillers municipaux au niveau de la Commune et dans les nombreux établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) dans lesquels nous sommes représentés. En avril, la Communauté de Commune du Haut Grésivaudan (CCHG) a réélu Charles BICH président. Les quatre conseillers représentants la Commune au Conseil Communautaire sont, André Maitre, Pierre Bouillot, Loris Papet et moi-même rélu vice président. D'autres conseillers participent aux commissions internes de la CCHG.

Actuellement des études sont menées pour la création d'une grande intercommunalité qui regrouperait les communes de la vallée du Grésivaudan et qui prendrait le nom de « Pays du Grésivaudan ». Egalement à l'étude, la mise en œuvre de l'Autorité Organisatrice des Transports Urbain (AOTU). Le réseau de transport interne au pays du Grésivaudan permettra des liaisons vers la gare de Pontcharra. Au niveau communal, la salle du conseil est terminée. L'appartement nord de la mairie est rénové et sera loué en juillet 2008. L'appartement Sud sera réhabilité en 2009 ainsi que la salle de l'ancien « Atelier des dauphins » qui sera transformé en studio et en salle informatique. L'achat du terrain de la place du Boissieu est en cours et le raccordement de la source du Fayet au réservoir du Boissieu devrait commencer en juin 2008.

Depuis 2 mois notre employé municipal est en arrêt maladie. L'entretien de la Commune a souffert de cette absence, mais grâce aux Ateliers d'Insertion de la CCHG, l'urgent a été fait. Nous espérons revoir rapidement M. Chaume à qui nous souhaitons un prompt rétablissement. Le Conseil Municipal de joint à moi pour vous souhaiter à tous et à tous de bonnes vacances

Bien à vous,
Jean-Pierre BUART

La nouvelle équipe du conseil Municipal est heureuse de vous présenter son premier journal « Le Buisseran ».

Nous souhaitons que son contenu, reflet de nos premiers pas au service de la Commune de La Buissière, vous intéresse et vous donne satisfaction.

Il convient cependant de reconnaître, avant toute chose, l'investissement de nos prédécesseurs au cours du dernier mandat. Il faut les remercier vivement d'avoir préparé la relève, car c'est grâce à leur dynamisme que nous sommes en mesure d'assurer la continuité positive aux actions menées en faveur de notre Commune.

Le Conseil Municipal

Directeur de la publication :
Jean-Pierre BUART
Maire de La Buissière
Romuald Pernoux
Infographiste indépendant
Chef Lieu -Pré Grasset
73800 LAISSAUD
Dépôt légal du 03/08/94

Le Maire est Président de toutes les Commissions

1°) COMMISSIONS COMMUNALES

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Budget	P. LANOY,	L. PAPET
"Bâtiments Communaux"	E. CLAMECY, M. DEDIEU, M. GAUDIN, H. CHABERT	
Cimetière	Marc GAUDIN, Hélène CHABERT	
Voierie Réseaux et Ruisseaux	L. PAPET, M. DEDIEU, P. ROUMEGOUX, M. GAUDIN	
Urbanisme	P. BOUILLOT, L. PAPET, E. CLAMECY, P. LANOY, P. ROUMEGOUX	
Fêtes et Cérémonies et salle des Fêtes	P. BOUILLOT, F. COURRIER, M. C. VASSY, M. DOECHLER	
Responsables Location salle des fêtes	P. BOUILLOT; F. COURRIER	
Jeunes	P. BOUILLOT, F. COURRIER, M. C. VASSY, M. HERNANDEZ	
Information Communication	H. CHABERT, N. REY, M. DOECHLER, M. C. VASSY	
Ecoles Élémentaires	M. C. VASSY, N. REY	
Appel d'Offres	A. MAITRE, H. CHABERT	L. PAPET, M. DEDIEU, P. LANOY
	E. CLAMECY	

2°) COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

C.C.H.G.	J.P. BUART, A. MAITRE, P. BOUILLOT, L. PAPET
Commissions Finances	P. LANOY
Agriculture, Tourisme, environnement	A. MAITRE
Équipement	E. CLAMECY
Personnes Agées	P. BOUILLOT
Communication	M. DOECHLER
Économie Emploi	P. LANOY
Enfance et Jeunesse	P. BOUILLOT
Transport	L. PAPET
Appel d'Offres	J.P. BUART, L. PAPET
Gens du voyage	F. COURRIER
Zone d'activité Économique La Buissière	J.P. BUART, A. MAITRE, M. DEDIEU
Enfance et Jeunesse	M. HERNANDEZ

3°) DELEGUES DE LA COMMUNE AUX AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

S.I.E.E.M.	J.P. BUART, M. C. VASSY, N. REY
SIGHEs	P. BOUILLOT, H. CHABERT, N. REY, M. C. VASSY
S.I. DE L'ALPE	A. MAITRE, M. HERNANDEZ
Syndicat ABBAYE	M. GAUDIN, M. DEDIEU
SIBRESCA	P. BOUILLOT, A. MAITRE
SABRE	L. PAPET, A. MAITRE
SE 38	M. DEDIEU, M. GAUDIN
SYNDICAT INTERCOM GENDARMERIE	J.P. BUART, P. BOUILLOT, A. MAITRE, M. GAUDIN

4) DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES D'AUTRES ORGANISMES

A.D. ISERE-DRAC-ROMANCHE	P. LANOY	P. ROUMEGOUX
A.S. DIGUES ET CANAUX	P. ROUMEGOUX	P. LANOY
ASSOCIATION MISSION LOCALE	H. CHABERT	N. REY
ASSOCIATION VIVRE A DOMICILE ADPA	N. REY, F. COURRIER	
ADMR	H. CHABERT	
OFFICE DU TOURISME DU GRESIVAUDAN	P. BOUILLOT, M. DOECHLER	
ADAYG	A. MAITRE, E. CLAMECY	
SDAU	E. CLAMECY	L. PAPET
PAYS DU GRESIVAUDAN	A. MAITRE	P. BOUILLOT
SYMBHI	A. MAITRE	P. BOUILLOT
DEFENSE	A. MAITRE	
C.C.A.S.	P. BOUILLOT, F. COURRIER, M. C. VASSY, M. HERNANDEZ	

BUDGET MUNICIPAL 2008

Orientations :

Dans le cadre de la sécurisation du réseau d'eau communal et, comme annoncé au cours de la campagne électorale de mars 2008, la priorité du Conseil Municipal pour cette année sera la réalisation du raccordement de la source du Fayet au réservoir du Boissieu.

Le budget de l'eau ne pouvant financer à lui seul cet investissement, la Commune avait le choix entre trois solutions :

- augmenter fortement le prix de l'eau et de l'assainissement
- avoir recours à l'emprunt
- subventionner le budget de l'eau par le budget principal

Depuis deux ans, grâce à une gestion rigoureuse, les fonds nécessaires à cette réalisation ont été économisés au niveau du budget général.

En conséquence, le financement des travaux sera effectué par un transfert du budget général au budget de l'eau. De ce fait, le taux d'endettement de la commune n'augmente pas et le coût du mètre cube assaini reste inchangé.

Les autres investissements communaux sont détaillés ci-après. Bien entendu, le financement nécessaire au fonctionnement de la Commune et à l'exploitation de l'eau et de l'assainissement est préservé.

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES

Fonctionnement 667 492 €

Investissement 264 873 €

Principaux investissements : 119 000 €

le terrain de jeux de l'Eglise,
la place du Boissieu,
les salles du Conseil et de réunion,
matériel informatique,
le plan de la Commune
du matériel d'entretien et d'équipement.

Une subvention de 19050 € a été accordée par le Conseil Général pour la réalisation de la salle du Conseil Municipal.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

RECETTES

Exploitation 183 572 €

Investissement 353 783 €

Principaux investissements

Adduction du Boissieu et source du Fayet

Coût 174 000 €

Subventions 104 000 €

Participation de la commune 70 000 €

Les recettes de fonctionnement, constituées des impôts et taxes (277 000 €) représentent 41,4% des recettes totales réparties comme suit :

- 96 000 € de taxe professionnelle
- 68 000 € de taxe d'habitation
- 113 000 € de taxe foncière (bâti et non bâti)

Les autres recettes (390 492 €) sont constituées principalement par un report d'excédent des années précédentes et de dotations de l'Etat.

Section Exploitation :

70 000 € proviennent de la section principale ce qui permettra de réaliser les travaux d'investissement prévus en limitant l'augmentation

Les recettes de ventes d'eau s'élèvent à 60 000 €.



Le Conseil Général de l'Isère a adressé à M. Le Maire de La Buissière la lettre ci -après concernant la déviation mise en place suite aux travaux d'assainissement effectués sur la commune de Pontcharra

Isère
Conseil Général



DIRECTION TERRITORIALE DU GRÉSIVAUDAN

Monsieur Buart
Maire de La Buissière
Mairie
38660 La Buissière

Domène, le 16 juin 2008

TGR08/2008/AME/MFD/303
Affaire suivie par Stéphane Vachetta
Téléphone 04 76 77 57 00
PJ : carte de Déviation

Monsieur le Maire,

La commune de Pontcharra doit réaliser des travaux d'assainissement sur la route départementale n° 523 B (avenue Jean François Champollion).

Le Service Aménagement a été sollicité par le maître d'œuvre des travaux ainsi que par la mairie de Pontcharra afin de valider un itinéraire de déviation dans l'hypothèse d'une coupure de la RD 523 B. Bien que l'arrêté de circulation correspondant soit de la compétence du maire avec avis du Préfet (route classée à grande circulation) et *avis des maires des agglomérations concernées* le territoire a accepté cette sollicitation à titre d'information dans le cadre de son rôle de gestionnaire de voirie.

La coupure serait réalisée entre le giratoire de Super U et celui des Gayets (intersection RD 523 B et RD 523).

La déviation concernerait les véhicules se déplaçant sur l'itinéraire La Rochette-Chapareillan ainsi que ceux se dirigeant vers la Zone Industrielle de Pré Brun depuis l'échangeur de l'A41, Chambéry ou Grenoble.

Les Véhicules emprunteraient alors la RD 523 depuis le giratoire des Gayets jusqu'à l'intersection RD 523-RD 166 sur la commune de Le Cheylas, puis la RD 166 entre Le Cheylas et le carrefour RD 166-RD 1090 sur la commune de La Buissière et enfin la RD 1090 jusqu'à Chapareillan. Cette déviation permet de traiter les trafics vers Chambéry ainsi que vers l'échangeur de l'A41. Le document joint vous permet d'avoir une vue d'ensemble de l'itinéraire envisagé.

Ces travaux n'auront aucune incidence pour les véhicules en direction ou en provenance de Montmélian (par la RD 523).

La durée théorique des travaux est de 3 semaines. Le présent courrier a pour objet d'obtenir un avis de votre part concernant cette déviation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

et cordiaux

Le directeur du Territoire

Marc François Ducroux

Le 20 juin 2008

Réponse de la Mairie

Monsieur Marc François DUCROUX,
Directeur du Territoire
DIRECTION TERRITORIALE DU GRESIVAUDAN
47 Route de Savoie
38240 DOMENE

OBJET : Carte de déviation - Votre courrier du 16/6/08
V/REF. Affaire suivie par Stéphane Vachetta

Monsieur le Directeur,

Il y a quelques années, à l'occasion de la rénovation du pont « de la Gâche » (pont de l'Isère à l'entrée de la ville de Pontcharra), une déviation a été mise en place sur la RD 1090 jusqu'à l'intersection avec la RD 166 (carrefour situé sur la commune de La Buissière) puis sur la RD 166 en direction de Le Cheylas pour rejoindre la RD 523.

A la fin des travaux qui ont occasionné cette déviation, l'itinéraire normal, c'est-à-dire Pont de la gâche, zone d'activité de Pontcharra puis RD 523, n'a pas été rétabli bien qu'étant plus directe pour rejoindre la RD 523 que la déviation mise en place.

De ce fait, le nombre de camions supérieurs à 19 tonnes hors trafic local et traversant l'agglomération de La Buissière ne cesse d'augmenter. La réglementation de la circulation limitant le tonnage à 19 tonnes sur la RD 166 reste ignorée des services compétents.

Mes demandes réitérées d'intervention de la gendarmerie nationale et des CRS n'ont jamais abouti. Ces « défenseurs de l'ordre » se moquent royalement ou « républicainement » de ce type d'infraction (la préfecture n'a jamais demandé de vérification du tonnage sur cet itinéraire).

Au carrefour de la RD 1090 et RD 166 les riverains sont excédés par le passage de ces camions qui ne sont pas du trafic local. J'ai déjà dû les dissuader plusieurs fois de barrer la RD 166 avec des tracteurs ou d'autres moyens pour attirer l'attention et revenir à une circulation acceptable pour une agglomération.

Un tel trafic de camions est plus adapté à la traversée d'une zone d'activité qu'à celle d'une agglomération.

Le trafic imposé à la commune de La Buissière par la première déviation est une véritable nuisance pour les riverains. Ils supporteront mal le surcroît de circulation qu'engendrera votre nouveau projet.

Dans ce contexte, je ne peux que m'opposer à ce projet de déviation objet de votre demande puisque par expérience le provisoire devient définitif.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
J.P. BUART

CEREMONIE DU 8 MAI



La cérémonie s'est déroulée par un temps printanier sous les drapeaux des membres de l'UMAC (union des mutilés et des anciens combattants de la Buisserie et de Barraux); de l'ANACR (association nationale des anciens combattants de la résistance) et de la FNCA (fédération nationale des anciens combattants d'Algérie)

M. Le Maire et son Premier Adjoint ont rendu hommage par leurs discours aux enfants de la Patrie tant civils que militaires, disparus au cours de la guerre 1939 –1945

Puis M. Roger PIN, au nom de l'ANACR a déposé une gerbe au Monument aux Morts.

André MAITRE, Pierre BOUILLOT et Morgane FERRARI y ont également déposé 2 compositions fleuries au nom de la Mairie et de l'UMAC.

De nombreux Buisserans étaient présents et beaucoup de membres de l'ancien conseil municipal s'étaient joints aux nouveaux élus à l'occasion de cette cérémonie



René Gaude et Jean Héliot



Le « NORDENHAM »
Bateau prison

SOUVENIR

Bien qu'aucun Buisseran ne soit tombé au front en cette terrible époque, il ne faut pas oublier que certains s'y trouvaient malgré tout.

Mobilisé, puis capturé en Juin 1940, **M. René GAUDE** du Bois-sieu, restera prisonnier jusqu'en 1945, après avoir contribué au premier chef à l'évasion de son ami et compagnon de captivité, le célèbre peintre **Jean HELION**.

Loin, en Poméranie, Stalag IIC.XIII 226 : c'était le « NORDENHAM » vieux bananier servant de prison, infesté de puces, de poux rouges et d'une détestable odeur, en cale sèche dans le port de Stettin, sur La Baltique.

Climat glacial l'hiver : -30 à -35°. A proximité se trouvait un atelier de réparation de sous-marins allemands, ainsi qu'une plate forme de lancement de V2 à destination des côtes britanniques (dirigée par l'ingénieur allemand Wernher Von Braun, père de la fusée Saturn V), ce qui augmentait l'insécurité dans le camp.

Car la convention de Genève n'était respectée que partiellement par les généraux allemands : éclairage des camps pendant les alertes, ainsi que des travaux effectués en zone de guerre par les prisonniers (creusement de tranchées...etc)

Aussi les camps n'étaient-ils pas totalement à l'abri des bombardements : bombes, bombes soufflantes, crayons de phosphore, passaient à travers les abris faits de rondins et de cinquante centimètre de sable, et certains étaient brûlés aux mains et au visage

Plus tard, les prisonniers du « NORDENHAM » seront transférés dans un autre camp.

Quand il sera libéré en Mai 1945, René Gaude restera marqué par ces années de captivité, mais il saura toujours donner le change par son sens aigü de l'humour demeuré intact.

Alors, n'oublions ni ceux-là, ni tous les autres qui nous ont permis d'avoir une vie meilleure après la guerre.

Si d'autres personnes souhaitent transmettre leur vécu ou rendre hommage à des participants de cette période historique leur témoignage sera le bienvenu

EAU, UNE RESSOURCE EN PÉRIL

Soumise au développement industriel et urbain et à l'emploi de produits chimiques (détergents, pesticides, engrais), l'eau dans la nature est trop souvent menacée.

L'abondance des déchets et des produits toxiques quotidiennement déversés dans les cours d'eau représente un péril d'autant plus grave que, loin de stagner, la consommation d'eau et le rejet d'eau usée progressent de jour en jour.

EFFORT COLLECTIF

La logique est simple : tous ceux qui utilisent l'eau ou la polluent participent au financement des actions de préservation. Tous les usagers de l'eau, les collectivités, les industriels et les agriculteurs paient aussi des redevances en fonction de l'impact de leur activité sur notre environnement.

Le montant des redevances dépend de l'ampleur des travaux à entreprendre pour restaurer ou maintenir le bon état écologique des eaux.

Construire ensemble l'avenir de l'eau

En 2008, votre Agence de l'eau engagera une grande consultation pour recueillir l'avis de tous les citoyens et acteurs de l'eau sur les actions envisagées pour la reconquête des milieux aquatiques d'ici à 2015 dans les bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse. Car l'avenir de l'eau est l'affaire de tous.

J'installe un économiseur d'eau sur mes robinets

Il existe aujourd'hui des dispositifs simples à fixer au bout d'un robinet ou d'un pommeau de douche, ils réduisent de manière importante la consommation, sans réduire l'efficacité de l'installation.

Je traque les fuites

Une chasse d'eau qui fuit consomme jusqu'à 600 litres par jour, un robinet qui goutte représente de 30 à 50 m³ par an sur ma facture d'eau ! Alors, je ne tarde pas à intervenir sur les fuites de robinetterie.

Je réduis ma pollution de l'eau

Je trie mes déchets, toxiques (huiles de vidange, solvants de peinture...) et les apporte à la déchetterie. J'utilise de préférence des détergents écologiques et des produits lave-vaisselle sans phosphate.

Je ferme le robinet

Quand je me brosse les dents, j'utilise un verre à dents, je remplis un peu le lavabo pour nettoyer mon rasoir et je coupe l'eau quand je me savonne sous la douche. Un robinet qui coule consomme 12 à 18 litres d'eau par minute.

Pour mieux connaître votre Agence de l'eau : www.eaurmc.fr

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
2-4 allée de Lodz - 69363 Lyon Cedex 07

Votre service de l'eau :

Commune de LA BUISSIÈRE

Place de la Mairie
38530 LA BUISSIÈRE
Tél. 04 76 97 32 13
Fax 04 76 08 59 41
commune@laBUissiere69.fr



À partir de janvier 2008, les redevances versées aux agences de l'eau changent en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006.

Paidées par tous les usagers, ces redevances permettent aux agences de l'eau de soutenir les actions pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource.

Votre service d'eau collecte, pour le compte de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, les redevances relatives à la consommation d'eau domestique.



Le service de l'eau est assuré par la commune de La Buissière.

CE QUI CHANGE

Dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, le niveau moyen de la redevance versée à l'Agence de l'eau représente environ 13 % du prix de l'eau et reste stable en moyenne.

Les habitants des petites communes ne payaient pas de redevance jusqu'à présent. À partir de 2008, ils paieront la redevance de lutte contre la pollution et, s'ils sont raccordés à l'égout, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Entre 2008 et 2012, les redevances se mettront en place progressivement dans ces communes : un cinquième du montant sera facturé la première année pour aboutir au tarif plein la cinquième année.

LES REDEVANCES DANS VOTRE FACTURE VOTRE CONTRIBUTION À LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Redevance pour pollution

Tout consommateur d'eau potable contribue financièrement à la lutte contre la pollution de l'eau. Le calcul de la redevance est établi sur le nombre de m³ consommés.

Détail de votre facture

Compteur	Numéro	Adresse	Année	Libellé	Quantité	Unité	Montant	Montant TTC
904003728	21032008	21032008	2012	Abonnement	20	m ³	20,00	24,00
				Redevance pour pollution	20	m ³	20,00	24,00
				Redevance pour modernisation	20	m ³	20,00	24,00
				Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	20	m ³	20,00	24,00
				Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	20	m ³	20,00	24,00
				Total			80,00	96,00

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte

Cette contribution apparaît désormais de façon claire sur la facture d'eau. Jusque-là, intégrée à la redevance de pollution, elle n'est versée que par les habitants raccordés à l'égout.

Redevance pour prélèvement

Elle est due par les services d'eau (communes, syndicats, communautés de communes ou délégataires) aux Agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Elle fait partie du coût d'exploitation de votre service d'eau, au même titre que les dépenses d'électricité ou les produits de traitement destinés à rendre votre eau potable.

COMMENT SONT UTILISÉES LES REDEVANCES ?

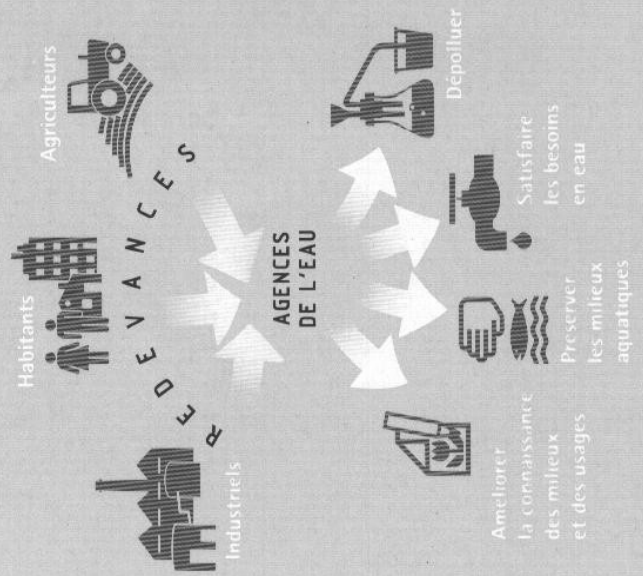
450 millions d'euros, c'est le montant des aides accordées par l'Agence de l'eau chaque année pour lutter contre la pollution, préserver la ressource en eau et restaurer le milieu aquatique dans les bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse.

Quelques réalisations aidées par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse :

- > le traitement des eaux usées des villes de Marseille, Montpellier, Vesoul, ...
- > les travaux de réduction des polluants de la raffinerie de Châteauneuf-les-Martigues (Bouches-du-Rhône) et du centre de production automobile de Peugeot-Sochaux (Doubs),
- > l'installation de pièges à nitrates dans l'Ain pour maîtriser la pollution d'origine agricole,
- > l'équipement de passes à poissons sur les obstacles de l'Yzeron (Monts du Lyonnais),
- > l'acquisition de zones humides pour la préservation de l'étang de Biguglia (Corse).

L'Agence de l'eau verse également des primes aux collectivités qui améliorent leurs systèmes d'épuration collectifs ou individuels. Ces primes viennent en déduction du montant de la redevance.

En France, il existe 6 agences de l'eau qui sont des établissements publics de l'État créés par la loi. Elles perçoivent des redevances et apportent des aides à tous ceux qui agissent pour protéger l'eau (collectivités, industriels, agriculteurs ...).



Pour mieux comprendre

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment *Entérocoque* et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes. Un dysfonctionnement momentané des installations peut entraîner la contamination de l'eau, ou un manque d'entretien du réseau, ou une dégradation de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.

La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8 °F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des installations et le relargage de produits indésirables tels que le plomb.

Des apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des hommes et des femmes enceintes.

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation du dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour limiter le risque de fluorose dentaire en cas d'excès.

Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont susceptibles d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils d'acceptation connus pour ces molécules, a été adoptée.

La dissolution du plomb des branchements ou des canalisations peut être présente dans les anciens bâtiments d'habitation. L'écoulement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la canalisations en plomb est suspectée.

La présence d'arsenic et d'antimoine dans l'eau provient de la nature des roches et de minéraux dans le sous-sol. Les seuils de qualité sont strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 10 µg/l pour l'antimoine. En cas de dépassements, l'entretien des installations de traitement, il est recommandé de consommer l'eau du robinet.

Des gestes simples

- > Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- > Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- > Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
- > Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des *Légionelles*.

Ce document, destiné aux abonnés du service de distribution d'eau, peut être reproduit sans suppression ni ajout. Il est souhaitable de l'afficher dans les immeubles collectifs.

Ce document élaboré par la DDASS de l'ISERE est aussi présenté sur le site :

www.rhone-alpes.sante.gouv.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
SERVICE SANTÉ ENVIRONNEMENT

GAP Editions Communication • 04 79 72 67 85



La DDASS

vous informe...

Quelle eau
buvez-vous ?

De la source
à la consommation,
des contrôles réguliers
pour votre santé

Bilan Qualité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
SERVICE SANTÉ ENVIRONNEMENT

- Limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques /100ml
- 100% des résultats d'analyses conformes aux limites de qualité



Eau de très bonne qualité

- Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives
- Teneur moyenne : 24°F



Eau moyennement minéralisée

- Limite de qualité : 50 mg/l
- Teneur maximale : 0,8 mg/l



Eau conforme

- Limite de qualité : 1,5 mg/l
- Teneur mesurée à : 0,19 mg/l



Eau peu fluorée

- Limite de qualité : 0,1 µg/l
- Teneur maximale : inférieure aux seuils de détection



Eau conforme

- Les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.



Votre réseau : Vous êtes alimenté en eau potable par le **réseau de Boissieu** à La Buissière qui est exploité en régie directe.

Origine de l'eau :

L'eau provient du trop plein du réseau de la commune de La Flachère ; le captage communal du Boissieu est hors service.

Traitement :

Les eaux sont distribuées après un traitement par chloration.

L'eau en liberté surveillée

- > Le **contrôle sanitaire** des eaux d'alimentation est organisé par le service santé environnement de la **Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales**.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le **Ministère chargé de la santé**.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des **limites de qualité** pour les paramètres dans la présence dans l'eau potable et des **limites sanitaires à court ou à long terme** et des **références de qualité** pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fauchissement des installations.
- > Le **contrôle sanitaire** également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des paramètres de production doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les **résultats d'analyses** de contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée sur le réseau communal de Boissieu par la commune de La Buissière au cours de l'année 2007 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

- ▶ Limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques /100ml
- ▶ 100% des résultats d'analyses conformes aux limites de qualité



Eau de bonne qualité

- ▶ Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives
- ▶ Teneur moyenne : 27,5°F



Eau moyennement minéralisée

- ▶ Limite de qualité : 50 mg/l
- ▶ Teneur maximale : 1,2 mg/l



Eau conforme

- ▶ Limite de qualité : 1,5 mg/l
- ▶ Teneur mesurée à : 0,15mg/l



Eau peu fluorée

- ▶ Limite de qualité : 0,1 µg/l
- ▶ Teneur maximale : inférieure aux seuils de détection



Eau conforme

- ▶ Les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.



Votre réseau : Vous êtes alimenté en eau potable par le **réseau de La Ville** à La Buissière qui est exploité en régie directe.

Origine de l'eau :

L'eau provient du captage du FAYET situé sur la commune.

Traitement :

Les eaux sont distribuées après un traitement de désinfection aux rayonnements ultraviolets.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau communal de La Ville par la commune de La Buissière au cours de l'année 2007 présente une bonne qualité bactériologique. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service santé environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réseau et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'ensemble des analyses est soumis à des exigences de qualité de type : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut nuire à la santé humaine à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de traitement de l'eau.
- > Le diagnostic est tenu régulièrement à jour en permettant la qualité de l'eau par un examen régulier des résultats et un programme de test et d'analyses.
- > Des paramètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du réseau de distribution sont régulièrement transmis aux services à la santé de votre commune.



- ▶ Limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques /100ml
- ▶ 100% des résultats d'analyses conformes aux limites de qualité

Eau de très bonne qualité



- ▶ Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives
- ▶ Teneur moyenne : 32,2°F

Eau dure



- ▶ Limite de qualité : 50 mg/l
- ▶ Teneur maximale : 9,2 mg/l

Eau conforme



- ▶ Limite de qualité : 1,5 mg/l
- ▶ Teneur mesurée à : 0,13 mg/l

Eau peu fluorée



- ▶ Limite de qualité : 0,1 µg/l
- ▶ Teneur maximale : inférieure aux seuils de détection

Eau conforme



- ▶ Les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : Vous êtes alimenté en eau potable par le **réseau des GRANGES** à La Buissière qui est exploité en régie directe.

Origine de l'eau :

L'eau provient des captages de la Flachère et du Bourgeat situés sur les communes de La Flachère et de La Buissière.

Traitement :

Les eaux sont distribuées après un traitement de désinfection aux rayonnements ultraviolets.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service santé environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réseau, et au robinet du consommateur.
- > Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut nuire à la santé humaine à court ou à long terme, et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le département s'est doté d'un réseau de surveillance en permanence de la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des paramètres de production d'antibiotiques mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses de l'eau sont affichés sur les bornes d'information adossées et affichés à la mairie de votre commune.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau communal des Granges par la commune de La Buissière, au cours de l'année 2007 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

GRENOBLE, LE 05/05/2008

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
AFFAIRE SUIVIE PAR : M. JP CHEVAL
TEL. poste 04 76 60 34 78

IMPORTANT

LE PREFET DE L'ISERE

à

Mesdames et Messieurs les maires et présidents d'établissements
publics de coopération intercommunale du département

(En communication à :

- Messieurs les Sous-Préfets de La Tour du Pin et de Vienne,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement Rhône-Alpes,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité publique,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Isère.

OBJET : Brûlage de déchets végétaux des jardins

REF : - Article 84-1 du Règlement Sanitaire Départemental
- Article L 541-1 du code de l'environnement

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article L541-1 du code de l'environnement les déchets végétaux des jardins des particuliers entrent dans le champ d'application de l'article 84-1 de l'arrêté préfectoral portant Règlement Sanitaire Départemental.

Cet article dispose qu'il est interdit de mettre le feu à tous dépôts d'ordures ménagères ou de déchets industriels, aux carcasses de véhicules usagés ou accidentés, qu'elles soient abandonnées sur la voie publique, entreposées sur un terrain domanial, communal ou privé, ou dans une entreprise de récupération, aux vieux pneus et à tous objets quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent.

En conséquence, le brûlage déchets végétaux des jardins est donc interdit et je vous remercie de bien vouloir veiller localement à l'application de ces dispositions qui participent à la réduction des émissions polluantes et l'amélioration de la qualité de l'air.

LE PREFET

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

Michel CRECHET
Michel CRECHET

intercommunalité

Commission Voirie-Réseaux-Ruisseau

La première commission du mandat s'est réunie au mois de mai pour travailler et réfléchir sur les perspectives de travaux sur la commune.

Le Travail a porté sur les sujets suivants :

Voirie :

Un premier chantier a consisté à réhabiliter environ 1000 m² de chemin communal de la Maladière à l'Isère. Une fois scarifiée la surface a été reformée avec la pose de granulat (0/25), puis stabilisée avec du goudron. Le coût des travaux s'élève à 6099 €.TTC.

Fin mai, l'épareuse a jalonné l'ensemble de la voirie communale pour couper l'herbe du bord des routes. Le travail a duré 2 jours. Une deuxième campagne de fauche est prévue à l'automne.

En perspective :

Une campagne de PATA (point à temps ou goudronnage) pour entretenir l'ensemble de la voirie communale sera réalisée pendant l'été (date à définir). Le bon de commande a été attribué à l'entreprise Colas. Le coût des travaux s'élève à 7000 €.TTC. Le Conseil Général de l'Isère attribue une subvention de 5000 € pour ce chantier.

Parking du Boissieu : la réflexion est en cours. Aujourd'hui, elle porte soit sur la réalisation :
→ de 6 places de stationnement ;
→ d'un espace vert.

Les habitants seront conviés à une réunion sur place pour apporter leur point de vue sur la question.

Réseau d'eau potable :

- l'extension du réseau d'eau du réservoir du Fayet à celui du Boissieu. L'objectif de ce chantier est de sécuriser l'alimentation en eau potable en quantité et en qualité du Boissieu. Ces travaux consistent à poser 500 m linéaire de canalisation et à se doter d'un système de traitement aux UV. L'ensemble des dossiers de subventions a été déposés à l'agence de l'eau et au Conseil général de l'Isère. Le montant des aides attendues s'élève à 120 000 €.

Coût global des travaux 200000 €.HT.

En général

Le Maire de la Buissière a rencontré Mr Ducroux Directeur de La Maison du Territoire (Antenne technique et administrative du Conseil Général pour le Haut Grésivaudan. Le principal sujet abordé porté sur la sécurisation du village face à l'imprudence des automobilistes. Mr Ducroux a proposé à Mr Le Maire une rencontre avec l'ingénieur spécialiste de question au sein du Conseil Général. Nous vous tiendrons informé de l'avancée des concertations.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES

S.I.E.E.M.

Suite aux élections municipales de mars 2008, le Conseil Syndical s'est réuni à La Flachère le lundi 7 avril afin d'élire le nouveau Président et les vices Présidents :

Présidente : Mme ANESSI Monique (Ste Marie d'Alloix)

Vice Présidentes : Mme DAVOINE Cathérine (Ste Marie du Mont)

Mme SOUTON Nadine (La Flachère)

Mme VASSY Marie Christine (La Buissière)

LE SIEEM et la garderie Périscolaire (participation de la Commune 70950 €)

La garderie périscolaire de La Flachère :

La bilan de fonctionnement reste positif depuis que le SIEEM organise ce service dans la cantine intercommunale du site de La Flachère, le matin de 7 h 30 à 8 h 45 et le soir de 16 h 15 à 18 h 15.

Le financement s'effectue par une dotation annuelle du SIEEM en fonction du nombre d'enfants et par les parents à raison de 2,50 € de l'heure.

Parents et enfants apprécient ce service et la fréquentation moyenne annuelle est d'environ 8 à 10 enfants pour les horaires du matin et 10 à 14 enfants pour les horaires du soir.

Nous souhaitons donc la bonne continuation de cette garderie dans les conditions actuelles pour l'année scolaire 2008/2009.

Le SIEEM devra également étudier la mise en place de La réforme de l'école primaire pour la rentrée 2009

Objectifs :

- ♦ Rendre l'école plus performante
- ♦ Réduire le nombre d'élèves en difficulté

Moyens :

- ♦ Suppression de la demi-journée de classe du samedi
- ♦ Réduction du temps de classe de 26 h à 24 h par semaine
- ♦ Semaine de quatre jours : du lundi au vendredi

Elèves en difficulté :

1°) Création d'une aide personnalisée

- Soutien de 2 h par semaine
- Soutien réparti :
 - soit les LMJV après la classe
 - soit le mercredi matin

L'organisation devra partir des communes en fonction du nombre d'élèves en difficulté et sur la base du volontariat des élèves, des enseignants et des parents pour les transports éventuels dans la commune voisine (l'effectif devrait être de 4 enfants maximum par enseignant)

2°) Création de stages de remise à niveau

- Pendant les vacances scolaires et sur la même base du volontariat
- Minimum de 6 élèves par regroupement (cette expérience a été faite lors des dernières vacances de printemps à Pontcharra en regroupant des élèves de Tencin, Goncelin et Pontcharra)
 - ☛ Les matières abordées dans ces aides et ces stages sont le français et les mathématiques
 - ☛ Les enseignants volontaires seront rémunérés en heures supplémentaires

La Réforme de l'Ecole Primaire pour la rentrée 2008

Autres perspectives :

- ⇒ Promotion de l'éducation sportive, artistique et culturelle
- ⇒ Susciter des liens entre le monde de la culture et celui de l'Education Nationale
- ⇒ Contribuer à la démocratisation de la culture



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ALPE (S.I.ALPE)

Comme beaucoup d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), le S.I. de l'ALPE s'est remis au travail après les élections municipales de Mars 2008. Ce syndicat crée en mai 1953 a pour vocation la simplification des opérations de gestion et d'exploitation des pâturages sur l'Alpe.

Il regroupe 5 communes : La Buisnière, St Vincent de Mercuze, La Flacherie, Ste marie d'Alloix et Ste Marie du Mont.

L'administration du syndicat est confiée à un comité composé de 10 membres à raison de deux par communes.

Dans cette phase de « redémarrage », les nouveaux membres élus ont procédé aux élections du bureau :

Président : André maitre (La Buisnière)

Vice Président : Charles Nicolas Guizon (Ste marie d'Alloix)

Membres : Mikaël Fernandez (La Buisnière), Gérard Burdet (St Vincent de Mercuze), J.L Belleau (St Vincent de Mercuze), patrice Fetaz 'La Flachère), Thierry Peloux (La Flachère), Gérard Coup La fronde (Ste marie d'Alloix), Mathieu Locatelli (Ste Marie du Mont), Henri Aubert (Ste marie du Mont).

Après le vote du compte administratif 2007 et le budget prévisionnel 2008, le Président a rappelé que l'impluvium de 1000 m3 réalisé en 2007 pérennise l'alimentation en eau de l'alpage.

Les objectifs pour 2008 étaient la remise en état du sentier d'accès (travaux annuels) et éventuellement celle du chalet s'il y avait des dégâts causés par la neige.

La priorité sera ensuite de trouver la solution avec l'Association Intercommunale de chasse de l'Alpe (AICA) pour respecter le plan de chasse afin de réguler le nombre de sangliers.

En effet, des dégâts sont considérables depuis trois ans et nuisent à la location pour les services du groupement pastoral

A. Maitre

LE SIGHES

Syndicat Intercommunal du Haut Grésivaudan pour l'Enseignement Secondaire.

Le Président réélu est Georges Bescher

Ce syndicat crée en 1984 pout gérer les salles de sport des collèges de Crolles et du Touvet.

Ces équipements sportifs sont également mis à la disposition des communes et des Associations lorsqu'ils ne sont pas occupés par le collège.

Les communes participent en fonction de leur base d'imposition et du nombre d'élèves qui fréquentent le collège tant pour le secteur investissement que pour le secteur fonctionnement.

Pour la Commune de la Buisnière, cette participation s'est élevée à 7000 € pour l'année 2007.

Actuellement sont en construction :

- une salle multisports sur le Touvet
- une salle de sport sur Crolles.

Le coût de ces projets s'élève à 2 597 792.28 € TTC.

- La participation du conseil général s'élève à 1 000 000 €
- Le solde est couvert par un emprunt à hauteur de 800 000 € et l'auto financement.

Ces salles de sport seront aux normes pour les compétitions régionales ce qui permettra de soutenir les projets culturels du collège demandés par les enseignants.

Les membres du SIGHES se sont rendus sur place pour visiter les différentes structures et lister les quelques travaux de remise en état à faire

▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲

LE SYNDICAT « ENERGIE » S.E. 38

Les collectivités sont propriétaires des réseaux de distribution (électricité, eau, assainissement, gaz ...qui sont gérés et exploités par des concessionnaires)

En 1994, l'Association des Maires de l'Isère a eu l'idée de monter un syndicat qui leur assure cette vocation pour l'électricité, et ensuite pour le gaz : LE S.E. 38;

Il regroupe actuellement 386 communes sur les 522 de l'Isère (dont 42 regroupées en 7 syndicats d'électrification (S.I.E.) ce qui représente

- 372 418 usagers électricité
- 76 877 usagers pour le gaz

Le budget est d'environ 45 M€ ET comprend :

- les redevances versées par les concessionnaires (EDF, GDF, GEG)
- Les contributions des communes pour la maîtrise d'ouvrage et les opérations d'électricité
- La récupération de la T.V.A.
- Les subventions des financeurs (département, fonds d'amortissement des charges d'électrification EDF, la Région)

Le Président réélu : Monsieur Bernard LACHAT

L'USEP à l'école de Sainte-Marie d'Alloix

La saison de handball, que vous avez pu suivre dans les précédents numéros de L@ buissière.com et du Buisseran, s'est achevée en mars avec les matchs de finale. Puis les jeunes athlètes ont enchaîné avec les courses, les sauts et les lancers... 80 % des élèves de Sainte-Marie d'Alloix participent à ces activités.

Les 4 équipes de hand ball de l'association " USEP Sainte-Marie d'Alloix " se sont entraînées durant les derniers mois de 2007 pour affronter, début 2008, des élèves de leur âge de toute la vallée, dans le championnat Grésivaudan.

Voici les derniers résultats :

CM1 filles : 4^{ème} en finale directe

CM1 garçons : 2^{ème} en tournoi de consolation

Tout au long de l'année, l'USEP Sainte Marie d'Alloix a organisé pour les enfants de l'école



En janvier, les jeunes joueurs sont allés encourager les handballeurs de Saint-Martin d'Hères qui rencontraient l'équipe de Martigues. D'ailleurs, leur fougue a dû les enthousiasmer car ils ont gagné ! S'en est suivie une séance d'autographes qui a bien surpris les joueurs...



En mars, c'est à Chambéry qu'ils ont passé une soirée, pour assister à un entraînement de l'équipe, sous la houlette de Jackson Richardson !!! Quelques élèves étaient préposés aux questions tandis que chacun se pressait, carnet d'autographes en main, autour de ces vedettes.

En avril, c'est un tournoi amical sur herbe à Saint-Martin d'Hères qui a réuni plus de 350 enfants de la région grenobloise, dont une vingtaine de Sainte-Marie d'Alloix. Une journée avec des mini matchs, des ateliers techniques d'habileté et l'entraînement de l'équipe des moins de 16 ans de Saint-Martin d'Hères GUC.





Mais à peine les matchs de handball terminés que déjà ces sportifs en herbes s'inscrivaient aux activités d'athlétisme. Ils sont 39 à participer : 24 filles et 15 garçons. Chaque athlète participe à un triathlon par équipe et à une course de relais :

- Triathlon : 50 mètres de course de vitesse, le lancer de vortex et un saut au choix (triple saut ou saut en longueur ou saut en hauteur) ;
- Course de relais 4 x 60 mètres.

Les entraînements ont débuté après les vacances de Pâques pour aboutir à une rencontre sur le stade de l'île Fribaut, à Pontcharra, le mercredi 11 juin 2008.



Les résultats :

- **Triathlon :**

CM2 garçons : 5^{ème}

CM2 filles : 1^{ère}

CM1 garçons : 1^{er}

CM1 filles, équipe A : 4^{ème}

CM1 filles, équipe B : 2^{ème}

- **Course de relais :**

CM2 garçons, équipe A : 6^{ème}

CM2 garçons, équipe B : 10^{ème}

CM2 filles, équipe A : 2^{ème}

CM2 filles, équipe B : 4^{ème}

CM1 garçons, équipe A : 1^{er}

CM1 garçons, équipe B : 3^{ème}

CM1 filles, équipe A : 2^{ème}

CM1 filles, équipe B : 4^{ème}

Un grand merci à Françoise Sindirian qui entraîne tous les jeunes ; les parents et les enfants membres du comité directeur de l'association ; les bénévoles qui font " tourner " la trésorerie ; et les enfants qui mettent tout leur cœur à participer aux activités.

L'USEP à l'école de Sainte-Marie d'Alloix (suite)

L'USEP entre aussi dans l'école pour faire sortir les enfants hors de l'école. C'est dans le cadre du vélo citoyen que toutes nos chères têtes blondes ont enfourché leur petite reine pour s'en aller sur les chemins... à bicyclette !!!

Les élèves des 2 classes ont participé à la 4^{ème} édition du projet " vélo citoyen ". Elle a réuni cette année 1850 élèves de 75 classes, venant de 47 villes et villages isérois. Les objectifs de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) sont multiples :

- Créer un événement, à l'échelle départementale, intégrant les valeurs de la ligue de l'enseignement : laïcité, solidarité, citoyenneté.
- Développer une culture sportive : la pratique citoyenne du cyclisme.
- Amorcer un engagement civique par la rencontre de classes et le débat citoyen.



Les élèves se sont entraînés, durant tout le mois de mai, à la maîtrise de leur engin. Ils ont appris à le connaître, effectué des parcours de débrouillardise pour tester leur agilité et pédalé sur les chemins et routes de la plaine aux alentours de l'école afin de s'approprier les bons réflexes en conduite sur route.

Chaque classe participant au projet " vélo citoyen " a pour mission de rejoindre une autre classe en vélo. A cette occasion, la classe d'accueil présente un travail sur un thème à caractère citoyen. C'est alors l'occasion d'un échange entre les 2 classes. La classe en visite apporte un message citoyen, sur un long parchemin. Chaque classe ajoute ensuite son propre message sur le parchemin. Les messages font ainsi le tour de l'Isère, de classes en classes.

7 parcours se déroulent sur le département de l'Isère entre les mois d'avril et juin. Les CM1 de Sainte Marie d'Alloix ont apporté le parchemin des messages citoyens à une classe de Theys. La classe de Theys l'a transmis aux CM2 de Sainte-Marie d'Alloix. Ceux-ci se sont rendus à Poncharra. Les CM1 de Poncharra sont allés à La Ferrière. Les élèves de La Ferrière l'ont ramené aux CM1 de Sainte-Marie d'Alloix.

Le 10 juin, nos CM1 se rendaient à Theys où une classe leur a présenté une exposition et un quizz sur le développement durable avec, en point de mire " comment faire des économies d'énergie ? ".

Le 12 juin, nos CM2 ont accueilli les CM1 de Theys en musique.





La vie des écoles



Puis deux élèves de Theys ont lu et transmis le parcours des messages citoyens à un élève de Sainte-Marie d'Alloix.



En fin de matinée, les CM2 ont présenté leur exposition, en 7 panneaux, sur le secourisme. Un bon pique-nique, préparé par les familles, a regonflé les sportifs en herbes qui ont ensuite participé à un grand jeu de piste autour des gestes qui sauvent.

Lorsque les CM2 sont allés à Poncharra, le 13 juin, ils ont assisté à des saynètes, créées par la classe des CM1 de l'école César Terrier, sur les thèmes de la sécurité routière et de l'hygiène. Puis 2 élèves de Sainte-Marie d'Alloix ont lu et donné le parcours des messages citoyens à 2 élèves de Pontcharra.



Chaque enfant de Pontcharra avait apporté un pique nique pour un enfant de Sainte-Marie d'Alloix. Les 23 km de routes à flaques d'eau et chemins boueux ont été fort appréciés des petits cyclistes... sans doute moins par les mams... et vivent les machines à laver !!!



Enfin, le 17 juin, les élèves de Theys rapportaient le parcours aux CM1 de Sainte-Marie d'Alloix qui leur ont présenté des saynètes sur le secourisme, en faisant participer quelques élèves de la classe arrivée le matin.

Randonnée gastronomique de l'APERP (Association des Parents d'Elèves du Regroupement)

Le dimanche 18 mai 2008, 220 randonneurs avaient rendez-vous avec les "APERPIENS" du regroupement pédagogique. Pour cette deuxième édition, qui prenait son départ à La Buissière, les marcheurs ont parcouru 8 kilomètres, avec un dénivelé de 150 mètres.

Le principe de la randonnée gastronomique permet de lier l'agréable (la randonnée) et l'agréable (la gastronomie) ! La première étape a mené petits et grands au hameau de La Ville à La Buissière pour un apéritif : Marquissette pour les adultes et sirops de menthe ou grenadine pour les enfants, accompagnés de cakes salés faits maison. Au Fayet, l'accueil en costumes médiévaux a été très remarqué ! De charmantes servantes, venues d'un autre temps, ont proposé une salade de riz aux courageux marcheurs. 2 jeunes flûtistes (Garance et Améline) ont enchanté les oreilles pour encore plus de détente...



Pour agrémenter le parcours, des quizz ont permis aux esprits de se muscler aussi... et de découvrir quelques beaux petits coins méconnus du grand public. En histoire : les ruines du château médiéval des Dauphins de La Buissière et le château du Fayet ; en géographie : les massifs de Belledonne, les limites des communes traversées et au loin, la découverte du Mont Blanc ; en architecture : l'observation des fenêtres à meneaux et des échauguettes ; en gastronomie : la provenance de la caillette, le nom des mets dégustés.

Chemin faisant, le trou dauphinois a été servi au Boissieu : l'alcool de poire et son sorbet ont donné de l'entrain ! Arrivés à La Flachère, les caillettes et la polenta ont rechargé les batteries pour repartir d'un bon pas. De retour à La Buissière, la tomme des Bauges et 50 kg de fraises (triées par les personnes dévouées) ont achevé cette belle journée.

L'APERP adresse un grand merci à Véronique du Kiosque de Sainte Marie d'Alloix pour sa contribution à la vente des cartes pour la journée.

Le quizz " spécial moins de 7 ans " a amené les enfants à affiner leur goût, à réviser leur géographie et leur histoire locale et à observer leur environnement. A leur arrivée, les enfants ont reçu une petite surprise pour leur participation à ce quizz.

**L'APERP donne rendez-vous à tous les randonneurs
l'année prochaine**

►►► La vie associative *Les Théatr'eux à l'oeuvre*

Morts suspectes dans une
maison de retraite ...
La « taupe » mène l'enquête

Quels beaux cadeaux,
on dirai des abeilles.
Ne vous intéressez pas
au miel mais aux ...
chocolats....
Ils sont bons !!!

Quelle surprise !!!
L'assassin n'est pas celui que l'on
croit, La victime non plus

Mais... reprenez donc un chocolat

De nouvelles idylles se créent.
Maintenant nous pouvons retourner
chez le pâtissier acheter des bons cho-
colats sans peur d'être empoisonné

Merci les Théatr'eux pour ces purs instants de bonheur

AU REVOIR NADINE ET PIERRE



Nadine et Pierre Bergues ont fait partie de la troupe « Les Théâtr'eux » depuis sa création en 1996 et ensemble, ces comédiens amateurs peuvent s'enorgueillir d'un solide passé puisqu'au total ils ont joué 11 comédies !

C'est avec un petit pincement au cœur que les Théâtr'eux de l'association Loisirs et Sports voient maintenant partir leurs partenaires, leur « Chef », leurs amis, avec tous ces souvenirs qu'ils partagent en commun.

Mais plus que cette certaine tristesse qui à chaque grand changement de la vie vous fait prendre conscience que quelque chose se termine et ne pourra jamais revenir, la troupe va désormais penser à son avenir, sans Nadine et Pierre certes, mais un peu avec eux tout de même.

Nadine et Pierre, le spectacle continue !

Les théâtreux ne vous oublieront pas, quand bien même ils ne partageront plus la même scène...

... Merci et bonne chance dans votre nouvelle vie !



La **vie** associative

Samedi 25 Mai 2008



Après le spectacle donné par les élèves du cours de danse Le pot de l'amitié a été offert à tout le monde ainsi qu'une rose à chaque maman présente

Un grand merci à tous et à toutes pour ce merveilleux spectacle



Journée Pizza au Four du Boissieu



L'équipe dynamique de l'association Loisirs et sports a organisé le 7 juin une vente de pizza au four communal du Boissieu .

La veille, le stand avait été monté sous une pluie battante par Pierre et Simone Salvatore et Stéphane Masset. **Manu** le pizzaiolo est venu renforcer cette équipe.

C'est autour de cette belle place, de son four et de son bassin que la journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale pour le plaisir des gourmands. Un grand merci à tous et plus particulièrement à la famille **Mosca** pour le don du bois.

Nous tenons également à remercier **Jo Lehmann** et **Eric Clamecy** qui sont venus très gentiment nous épauler. Rendez-vous à l'année prochaine. Record à battre 128 pizza.



Soirée Méli-Mélo



Les danseurs de Hip Hop et les danseuses de Flamenco se sont mêlés pour enchanter les convives qui étaient venus nombreux à la soirée « Méli-Mélo ». La bonne humeur était de la partie et les lasagnes préparées par Catherine ont été appréciées. Un grand merci aux bénévoles de la « Balade autour du livre » qui ont permis que cette soirée soit un succès.





Le dimanche 12 octobre 2008 6^{ème} édition de la « Balade autour du livre »

Encouragée par le Conseil Général et la Commune, l'édition 2008 marquera sans nul doute un tournant dans l'histoire de la Balade autour du livre.

Cet événement gratuit, ouvert à tous les curieux, amoureux des livres, des mots, des textes... prend de l'ampleur :

- plus de Buisserans impliqués,
- plus d'animations et d'ateliers gratuits pour tous, répartis dans tout le village,
- plus d'auteurs invités,
- plus de bouquins d'occasion à acheter,...

L'association recherche encore :

- des ouvrages de tous genres, en bon état, afin d'étoffer le stock à la vente
- des « gros bras » pour aider à porter les livres
- des maisons au Centre du village pour accueillir un stand ou un atelier
- des bénévoles pour aider aux différents espaces de vente le jour « J »

Contacts : Catherine Mottet 04 76 13 40 98
 Hélène Chabert 04 76 08 47 33
 Brigitte Lanoy 04 76 08 67 53

Concours de poèmes organisé par « Balade autour du livre »

Le concours est ouvert à tous

le participant ne proposera qu'un seul poème

la production peut être collective ; l'équipe ne recevra alors qu'un prix.

Pour participer :

Rédiger un poème original (thème libre) de 15 vers minimum.

Le faire parvenir **sous forme dactylographiée** accompagné de vos références : nom, prénom, âge, adresse, e-mail, téléphone.

*Les poèmes doivent être adressés à l'Association
« Balade autour du livre », Mairie – 38530 La Buissière
(ou déposés dans la boîte aux lettres)*

Le Jury désignera un gagnant par catégorie (jeunes, adultes) soit 2 gagnants, qui se verront décerner le **prix PIERRE BONTE** le dimanche 12 octobre 2008, lors de la 6^{ème} édition de la journée « Balade autour du livre » à la Buissière.

Pour obtenir le règlement du concours, ou pour tout autre renseignement, s'adresser à Catherine Mottet :
04 76 13 40 98 - cathymottet@wanadoo.fr

Chèques "Sortir plus" pour les seniors

Préserver une vie sociale c'est aussi pouvoir continuer à sortir de chez soi. Il n'est cependant pas toujours facile d'appréhender la rue ou l'espace lorsque l'on est moins valide, que sa famille est éloignée ou que l'on n'ose pas faire appel à son voisinage pour effectuer une démarche, se rendre chez un professionnel de santé ou tout simplement se promener ou rendre visite à des amis, prendre soin de son bien-être (coiffeur, pédicure etc ...)

Les fédérations AGIRC/ARRCO (instances de tutelle des caisses de retraite complémentaire du secteur privé) ont créé le dispositif « Sortir Plus » pour favoriser la lutte contre l'isolement et faciliter les sorties de personnes ayant besoin d'être accompagnées hors de leur domicile.

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes âgées de 80 ans et plus et vivant à leur domicile, qui ont besoin d'un accompagnement, que celui-ci s'effectue à pied ou avec un véhicule. Cette prestation se développe progressivement sur les départements avec la perspective de couvrir tout le territoire d'ici 2012.

De Quoi s'agit-il ?

Le chèque « sortir plus » permet de rétribuer les professionnels des services à domicile, qui prennent en charge la personne à son domicile, l'accompagne et la ramène.

Comment ça marche ?

La Caisse de retraite informe par courrier ses allocataires de 80 ans et plus lorsque le dispositif se développe sur le département de résidence. Ceux d'entre eux qui sont concernés par le dispositif peuvent effectuer une demande de chéquier.

La personne rétribue l'accompagnateur avec ces chèques « sortir plus ».

Combien ça coûte ?

Coût d'acquisition du premier chéquier :

- 5 € pour un chéquier d'une valeur de 150 € (10 chèques de 15 € chacun)
- 15 € pour le second chéquier
- 30 € pour le 3^e chéquier

Attribution de 3 chèquiers maximum par an

Coût de la prestation d'accompagnement : tarif horaire du prestataire multiplié par la durée de sortie.

Comment se procurer les chèques « sortir plus » ?

Adresser un courrier personnalisé à sa caisse de retraite lorsqu'elle fait partie du dispositif.



Les Rendez-vous de la Rentrée

Loisirs et sports vous donne rendez-vous pour les inscriptions saison 2008-2009

Ces inscriptions auront lieu en Mairie

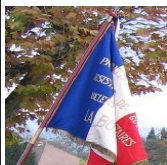
- Le vendredi 5 septembre de 16 h à 18 h
- Le samedi 6 septembre de 9 h à 12 h
- Le lundi 8 septembre de 16 h à 18 h

FORUM DES ASSOCIATIONS à PONTCHARRA

Le Samedi 13 septembre de 14 à 18 h

Mairie

Le secrétariat de mairie
est ouvert les :



Lundi : de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
Mardi : de 8h00 à 12h00
Mercredi : de 8h00 à 12h00
Jeudi : de 8h00 à 12h00
Vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

**Pour rencontrer le maire,
prendre rendez-vous au secrétariat.
Tel : 04 76 97 32 13**

La **COMMISSION JEUNESSE** s'est réunie le 25 Juin. Les nouveaux élus ont émis le souhait de faire participer des habitants volontaires aux débats des projets futurs.

Nous vous invitons à nous rejoindre en prenant contact avec :

Pierre Bouillot Tel 04 76 08 50 88
06 37 65 56 80

Nouveau

Le **S.A.M.U** du CHU de Grenoble a mis en place un nouveau numéro d'appel :

0810.15.33.33

Pour : Un conseil Médical
Une visite à Domicile

Toujours COMPOSER LE 15

En cas d'urgence Vitale

Horaires des déchetteries

Pontcharra :

Du lundi au vendredi
de 14h00 à 19h00.

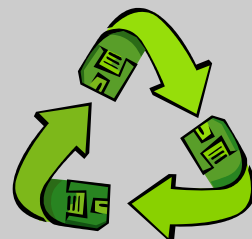
Le samedi de 8h00 à 12h00
et de 14h à 19h.

Le Cheylas : Uniquement gravats,
déchets verts et plâtres.

Mardi et jeudi
de 14h00 à 19h00

Le samedi de 8h00 à 12h00
et de 14h à 19h.

En hiver, fermeture
à 18h00 pour les 2
déchetteries.



Message de la Commission Information et Communication :

Envoyez-nous régulièrement programmes, comptes-rendus de vos manifestations, illustrations de vos activités, articles, photos, petites annonces...

Supports recommandés : disquette pour les articles, CD ou exemplaire papier pour les photos, à déposer en mairie, à l'attention de la Commission.

JOURNEE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU COLEO DE PONTCHARRA DU 15 AU 18 MAI 2008

Quatre jours pour participer à la préservation de l'environnement et du cadre de vie :



- **Projection du film « une vérité qui dérange »** de David GUGGENHEIM avec Al GORE, prix Nobel de la Paix 2007 et débat animé par un conseiller énergie de l'AGEDEN. Ce film vous invite à suivre, partager et relayer le combat passionné d'un homme pour stopper le réchauffement climatique et dénoncer les mythes et illusions qui l'entourent. Persuader de l'urgente nécessité de résoudre cette crise environnementale.

- **Lieu d'expositions et de rencontres**, toutes les filières étaient représentées : la construction de votre maison, la charpente, l'isolation, la pompe à chaleur, le puit canadien, la chaudière à granulés bois, la climatisation, le récupérateur d'eau, les panneaux solaire, le chauffe eau solaire, les produits de commerce équitable, les abeilles, les plantes et leurs bienfaits, le jardin, le recyclage, la gestion des déchets, le tri, le recyclage et les transports.

- **Des conseils : quelques gestes simples du quotidien qui comptent beaucoup pour la planète :**

1/ les appareils laissés en veille, comme votre téléviseur, peuvent représenter jusqu'à 70% de sa consommation totale en électricité. Les éteindre permet non seulement de réaliser des économies mais en plus, d'éviter l'émission de CO2 participant à l'augmentation de l'effet de serre, ou de limiter la production de déchets nucléaires.

2/Une petite douche : ça ne consomme qu'entre 25 et 100 litres d'eau contre 150 litres au moins pour un bain.

3/ Une fuite d'eau : une fuite goutte à goutte c'est 35 000 litres d'eau par an de perdu. Vérifier l'évolution de sa facture permet souvent de détecter des fuites. A faire réparer d'urgence.

4/ Laver propre : impitoyables avec les taches, la plupart des lessives le sont aussi pour l'environnement. Les phosphates provoquent la prolifération d'algues microscopiques dangereuses pour la vie aquatique. Aujourd'hui, les quantités de phosphates mesurées dans les rivières sont 10 à 50 fois supérieures aux teneurs naturelles. Alors utilisez des lessives sans phosphates.